

ACTIVITÉS SPORTIVES ET ACTIVITÉS CULTURELLES

Les conditions d'attribution de l'ensemble de nos prestations sont précisées dans le règlement d'administration intérieur.

Les prestations sont soumises à l'ancienneté coopérative du salarié et à une durée minimale de cotisations de la Scop à l'Union Sociale.

Les prestations ne peuvent plus être demandées au-delà d'un délai de 6 mois après le début de l'évènement.

Vous trouverez l'ensemble des documents dans l'onglet Documents demandes (Web ou courrier) de notre site Internet : www.union-sociale.coop.

ACTIVITÉS SPORTIVES ET ACTIVITÉS CULTURELLES

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Un an de cotisation de la Scop,
- Un an d'ancienneté coopérative,
- Votre Scop cotise à Prestasup ou à Prestabat,
- Les bénéficiaires sont les ayants droit,
- Être licencié dans un club sportif dans les activités sportives suivantes : Alpinisme, Arts martiaux (judo, karaté, aikido), Athlétisme, Boxe, Cyclisme, Equitation, Escrime, Football, Gymnastique, Handball, Hockey, Natation, Patinage, Pétanque, Ping-pong, Roller, Rugby, Squash, Tennis, Tir à l'arc, Voile, Volley-ball.
- Etre adhérent auprès d'un organisme culturel dans une des activités suivantes : Chant, Danse, Musique, Peinture, Sculpture, Théâtre, Yoga.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR :

- Licence sportive,
- Facture acquittée détaillée de l'organisme (nom et prénom, l'activité, date ou période),
- S'il s'agit de votre première demande de prestation à l'Union Sociale, merci de nous faire suivre également une copie de votre livret de famille, un RIB et l'accord de protection des données (document à compléter).

Faire sa demande :

- **Par internet (web) :** vous effectuez vos demandes de prestations via votre espace privé du site de l'Union Sociale en vous connectant avec votre identifiant et votre mot de passe. Nous vous invitons à scanner ou télécharger les justificatifs avant de faire votre demande.
- **Par courrier :** si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez envoyer vos demandes par courrier. Afin de faciliter le traitement numérisé de vos demandes, merci d'utiliser les formulaires et ne pas agraffer les documents papier.

Suivi de votre demande :

Vous pouvez suivre vos demandes dans votre espace privé du site de l'Union Sociale.

- **Si votre dossier est complet,** la demande s'affiche en vert. La prestation vous est versée dans les plus brefs délais.
- **Si votre dossier est incomplet,** la demande s'affiche en jaune. Un mail précisant les pièces manquantes vous est adressé ainsi qu'à votre Scop (Scic, CAE). Ces éléments doivent nous parvenir dans un délai de 15 jours.
- **Si votre demande est refusée,** la demande est affichée en rouge. Un mail précisant le motif vous est adressé ainsi qu'à votre Scop (Scic, CAE). Après un délai de 3 semaines, les demandes rejetées ou incomplètes sont supprimées.

**Nous espérons
que vous aurez bien profité de ces moments.**

IMPORTANT

PROTECTION DES DONNÉES

(coopérateur uniquement)

À nous adresser avec une demande de prestation

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD- règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016), entré en vigueur depuis le 25 mai 2018, impose de nouvelles obligations aux structures qui ont recours à un traitement informatique de données à caractère personnel.

Ce règlement s'applique au traitement des données que l'Union Sociale des Scop et des Scic collecte pour gérer les œuvres sociales du mouvement coopératif.

Aussi, nous vous remercions de nous donner votre accord pour conserver les données personnelles que vous nous transmettez pour bénéficier de nos prestations.

Nous vous informons que l'accès aux prestations ne sera possible que si l'on peut enregistrer les données personnelles nécessaires au traitement de vos demandes et les conserver.

Dans le cas contraire nous ne pourrons pas vous attribuer nos prestations.

Nous tenons à vous informer que ces données restent strictement confidentielles et ne sont exploitées que par nos services. En aucune manière elles ne sont diffusées et nous avons pris toutes les mesures en vigueur pour qu'elles ne soient pas divulguées.

Notre système informatique est protégé des attaques malveillantes.

Merci de nous renvoyer ce document

en apposant en manuscrit votre signature précédée de la mention suivante :

« J'accepte que l'Union Sociale des Scop et des SCIC conserve mes données personnelles aux fins de traiter uniquement mes demandes de prestations »¹.

Vous avez la possibilité de vous rétracter en adressant à l'Union Sociale des Scop et des Scic un courrier demandant que vos données personnelles soient détruites.

Nom et Prénom du coopérateur :

NOM :

PRÉNOM :

Nom de la Scop ou de la SCIC

NOM :

¹ ***mention manuscrite à rajouter :*** _____

SIGNATURE DU OU DE LA SALARIÉ(E)

DATE : / /

VOUS AVEZ PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES PIÈCES À FOURNIR

ACTIVITÉS CULTURELLES

COCHEZ LA ou LES CASES CORRESPONDANTES

CLUBS SPORTIFS

**Le salarié doit avoir 1 an de présence dans la Scop ou la Scic
le premier jour de souscription de l'abonnement ou la licence.**

PARENTS ET ENFANTS À CHARGE FISCALEMENT DE MOINS DE 18 ANS :

PARENTS

NOM :

PRÉNOM :

NOM :

PRÉNOM :

ENFANTS À CHARGE FISCALEMENT DE MOINS DE 18 ANS

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

Conditions suspensives ou de rejet :

Règlement intérieur onglet documents du site. www.union-sociale.coop.
Scop ou Scic non adhérente aux supers prestations (Renseignez-vous auprès du service du personnel).

Absence de la licence ou de la facture acquittée détaillée
(Nom/prénom du bénéficiaire, sport ou activité pratiquée, période d'une année de la pratique).

Enfant de plus de 18 ans au 1^{er} juillet de l'année en cours.

Absence de l'accord de préservation des données.

SIGNATURE DU OU DE LA SALARIÉ(E)

DATE DE LA DEMANDE : / /